

E POINT EN RECHERCHE

Série socio-économique, numéro 55-4

ÉTUDES SPÉCIALES SUR LES DONNÉES DU RECENSEMENT DE 1996 LE LOGEMENT DES ENFANTS AU CANADA

Introduction

La SCHL a la responsabilité de surveiller les conditions de logement et de fournir une information à jour en vue de renseigner et d'aider l'industrie, les paliers de gouvernement et les organismes sans but lucratif à prendre des décisions, à planifier et à élaborer des politiques.

Voici la quatrième d'une série d'études concises qui explorent les conditions de logement de ménages signalées dans le recensement canadien de 1996. La présente étude illustre des données sur 3,3 millions de ménages non autochtones avec enfants.

Le milieu dans lequel on élève les enfants au Canada joue un rôle clé dans leur développement sain et dans la santé future de la nation. Les conditions de logement des enfants représentent l'un des facteurs les plus importants de leur environnement physique.

Afin d'explorer le logement des enfants, la présente étude utilise des données de diverses sources de Statistique Canada, y compris les totalisations spéciales des données du recensement de 1996, l'Enquête sur le revenu des ménages et l'équipement ménager (ERMEM) et l'Étude longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)¹. L'étude dresse le profil des conditions de logement des enfants et examine l'incidence de mauvaises conditions de logement sur le développement des enfants.

- On dit qu'un logement est de taille convenable lorsqu'il contient un nombre suffisant de chambres compte tenu de la taille et de la composition du ménage occupant².
- On dit qu'un logement est abordable lorsque les frais de logement³ représentent moins de 30 % du revenu du ménage avant impôt.

Certains Canadiens habitent dans des logements qui ne satisfont pas à l'une ou plusieurs de ces normes. Certains de ces ménages ont un revenu qui leur permettrait de louer un logement répondant aux trois normes et d'autres, non. On dit qu'un ménage a des « besoins impérieux de logement » si son logement ne satisfait pas à au moins l'une des trois normes (qualité convenable, taille convenable et prix abordable) et s'il doit consacrer 30 % ou plus de son revenu au paiement du loyer moyen d'un logement équivalent répondant aux trois critères dans sa localité. Certains ménages ayant des besoins impérieux de logement peuvent résider dans un logement social; le locataire paie alors 30 % de son revenu dans le cadre d'un programme de loyer proportionné au revenu.

Terminologie usuelle

La majorité des Canadiens ont accès à un logement de qualité et de taille convenables, à un prix abordable.

 On dit qu'un logement est de qualité convenable quand les résidents n'estiment pas que des réparations d'envergure sont requises.

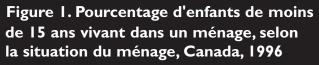


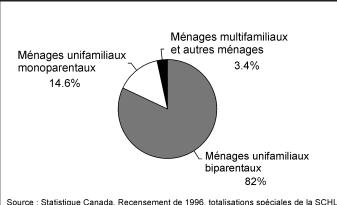


Résultats

La majorité des enfants vivent dans des ménages biparentaux

Sur les 5 362 000 enfants qui étaient âgés de moins de 15 ans en 1996, 4 387 000 (82 %) vivaient dans des ménages unifamiliaux dirigés par deux parents, tandis que 15 % vivaient dans un ménage unifamilial dirigé par un seul parent, type de ménage dont le nombre a augmenté au cours des années 1990. Les 3 % restants vivaient dans des ménages multifamiliaux et d'autres types de ménages (figure 1).



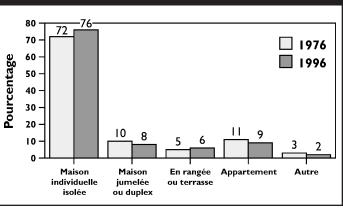


Préparé par le Conseil canadien de développement social

La majorité des enfants sont élevés dans des maisons individuelles isolées

On observe au fil du temps que la maison individuelle isolée est le type de logement le plus courant chez les familles biparentales. En 1976, 72 % de ces ménages avec des enfants de moins de 18 ans vivaient dans des maisons individuelles isolées, et cette proportion a légèrement progressé pour atteindre 76 % en 1996. Seulement 11 % des familles de ce type vivaient dans des appartements en 1976, et cette proportion a diminué pour s'établir à 9 % en 1996. La proportion de ménages biparentaux vivant dans d'autres types de logements est également demeurée stable sur cette période de vingt ans (figure 2a).

Figure 2a. Pourcentage de ménages biparentaux avec enfants de moins de 18 ans, par type de logement, Canada, 1976 et 1996

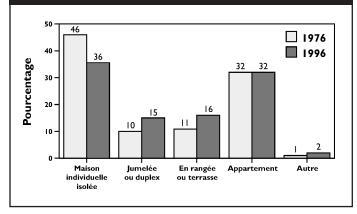


Source : Statistique Canada, Enquête sur le revenu des ménages et l'équipement ménager (1996), microdonnées sur le revenu; Housing Canada's Children :

A Data Base, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1979
Préparé par le Conseil canadien de développement social.

Les familles monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans étaient beaucoup plus susceptibles que les familles biparentales d'habiter dans un appartement. De plus, au cours de la période de 1976 à 1996, la proportion de familles monoparentales a changé pour la plupart des types de logements. En 1976, 32 % des familles monoparentales vivaient dans des appartements, 46 % dans des maisons individuelles, I I % dans des maisons en rangée et en terrasse et 10 % dans des duplex. En 1996, quoique la proportion de familles monoparentales vivant dans un appartement soit demeurée la même (32 %), la proportion de celles vivant dans maisons individuelles isolées a chuté pour s'établir à 36 %. En parallèle, la proportion des familles de ce type habitant dans des maisons en rangée et en terrasse et dans des duplex a progressé pour s'établir à respectivement 16 % et 15 % (figure 2b).

Figure 2b. Pourcentage de ménages monoparentaux avec enfants de moins de 18 ans, par type de logement, Canada, 1976 et 1996



Source : Statistique Canada, Enquête sur le revenu des ménages et l'équipement ménager (1996), microdonnées sur le revenu; Housing Canada's Children :

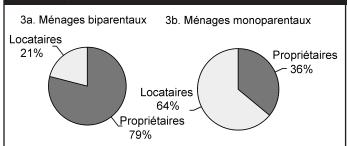
A Data Base, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1979

Préparé par le Conseil canadien de développement social.

Les familles biparentales avec enfants sont plus souvent propriétaires

En 1996, les quatre cinquièmes (79 %) des ménages biparentaux avec enfants vivaient dans un logement dont ils étaient propriétaires. En revanche, près des deux tiers (64 %) des ménages monoparentaux habitaient dans un logement loué (figure 3).

Figure 3. Pourcentage de ménages biparentaux et monoparentaux avec enfants de moins de 18 ans, par mode d'occupation, Canada, 1996



La majorité des enfants vivaient dans des logements abordables. En moyenne, les ménages biparentaux consacraient 21 % de leur revenu au logement. Les ménages biparentaux qui étaient propriétaires de leur logement, type de ménage le plus courant pour les ménages avec enfants, ont consacré 19 % de leur revenu au logement, tandis que ceux qui étaient locataires y ont

consacré 25 % de leur revenu. Toutefois, les ménages monoparentaux ont consacré en moyenne une part beaucoup plus importante de leur revenu au logement (34 %). Parmi les ménages monoparentaux, les propriétaires ont consacré 28 % de leur revenu au logement et les locataires, 37 % (tableau 1).

Tableau I. Moyenne des rapports des frais de logement au revenu pour les ménages biparentaux et les ménages monoparentaux, par mode d'occupation, Canada, 1996.

Moyenne des rapports des frais		Ménages
de logement au revenu (RFLR)	biparentaux	monoparentaux
Total	21 %	34 %
Propriétaires	19 %	28 %
Locataires	25 %	37 %

La majorité des enfants sont bien logés

Dans l'ensemble, la vaste majorité des enfants vivent dans un logement qui répond aux normes actuelles de logement ou les dépassent. La figure 4 illustre les conditions de logement des ménages avec enfants selon les normes servant actuellement à évaluer la qualité des logements au Canada. La majorité des ménages avec enfants (88 %) vivaient dans des logements de taille convenable compte tenu du nombre de personnes composant le ménage. Seulement 9 % vivaient dans des logements où il manquait une chambre pour la taille du ménage et 3 % où il manquait deux ou trois chambres. Dans 92 % des cas, les logements occupés par des familles avec enfants étaient en bon état.

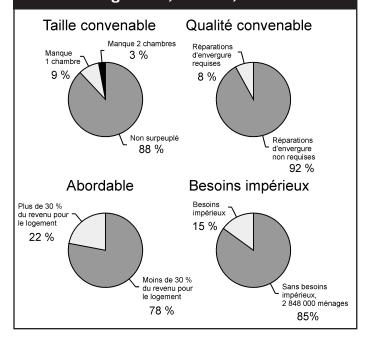
En outre, 78 % des ménages avec enfants vivaient dans un logement abordable, pour lequel le ménage consacrait moins de 30 % de son revenu avant impôt. Sur les 22 % restants, 15 % consacraient entre 30 et 49 % de leur revenu au logement et 7 % y consacraient 50 % et plus.

Environ un ménage avec enfants sur sept a des besoins impérieux de logement

Quoique le bilan soit positif pour la majorité des enfants, il demeure qu'en 1996 des enfants avaient encore des besoins impérieux de logement, tels qu'ils ont été définis précédemment.

Ainsi, en 1996, on dénombrait 3 364 000 ménages avec enfants de moins de 18 ans. Parmi ceux-ci, 516 000 avaient des besoins impérieux, ce qui représente 15 % du total (figure 4)⁴.

Figure 4. Pourcentage de ménages avec enfants de moins de 18 ans pour chaque norme de logement, Canada, 1996



Les ménages de locataires avec enfants étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir eu des besoins impérieux de logement (36 %) que les ménages propriétaires avec enfants (7 %). Parmi les ménages susceptibles d'avoir des besoins impérieux, on compte un grand nombre de ménages monoparentaux locataires. Plus de la moitié (57 %) des ménages de ce type ont des besoins impérieux de logement.

En moyenne, les ménages biparentaux susceptibles d'avoir des besoins impérieux de logement ont consacré 49 % de leur revenu au logement. Les ménages biparentaux propriétaires ont consacré 50 % de leur revenu au logement et les ménages locataires, 47 %. De même, les ménages monoparentaux ayant des besoins impérieux de logement ont consacré en moyenne 50 % de leur revenu au logement. La contribution en fonction du revenu a été à peu près la même pour les propriétaires (50 %) et les locataires (49 %) (tableau 2).

Tableau 2. Moyenne des rapports des frais de logement au revenu pour les ménages biparentaux et les ménages monoparentaux ayant des besoins impérieux de logement, par mode d'occupation, Canada, 1996.

Moyenne des rapports des frais de logement au revenu (RFLR)	Ménages biparentaux ayant des besoins impérieux de logement	Ménages monoparentaux ayant des besoins impérieux de logement
Total	49 %	50 %
Propriétaires	50 %	50 %
Locataires	47 %	49 %

Relation entre l'état des logements et le développement des enfants

À l'aide de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), il est possible de relier l'état des logements au développement des enfants.

On a construit un indice à partir d'un modèle fondé sur deux des trois normes de logement les plus courantes, soit une taille convenable et une qualité convenable. La fréquence des résultats médiocres a été observée dans trois scénarios, c'est-à-dire pour les enfants qui vivaient:

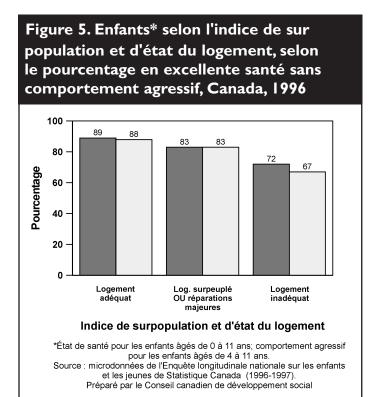
- dans un logement non surpeuplé et en bon état (logement adéquat);
- dans un logement soit surpeuplé, soit nécessitant des réparations d'envergure;
- dans un logement surpeuplé et nécessitant des réparations d'envergure⁵ (logement inadéquat).

La mesure des résultats comprend la fréquence d'un comportement agressif indirect ou direct, l'occurrence d'infractions contre les biens, le rendement scolaire, le fait que l'enfant soit asthmatique ou non et l'état de santé général.

Quoiqu'on ait observé un bon développement chez la majorité des enfants, il est ressorti de façon notable que les enfants qui vivaient dans des conditions de logement inadéquates (selon la définition ci-dessus) étaient moins susceptibles d'obtenir un score aussi élevé que les autres enfants. Cette tendance s'est confirmée pour toutes les mesures examinées.

Par exemple, seulement 72 % des enfants de 0 à 11 ans habitant dans un logement inadéquat (le pire des trois scénarios) avaient un état de santé général excellent (figure 5), comparativement à 89 % des enfants qui

vivaient dans un logement adéquat, ce qui représente un écart de 17 points de pourcentage. De même, seulement 67 % des enfants de 4 à 11 ans habitant dans un logement inadéquat n'avaient pas manifesté de comportement agressif direct, alors que cette proportion était de 88 % pour les enfants vivant dans un logement adéquat. Il s'agit d'un écart de 21 points de pourcentage⁶.



Quoique ces résultats jettent de la lumière sur la relation qui existe entre les conditions de logement et certaines variables du développement des enfants, il faudra d'autres recherches pour explorer davantage cette relation.

Malheureusement, la petite taille de l'échantillon et la configuration des variables de l'ELNEJ posent un obstacle important à une analyse plus approfondie de cette relation.

Conclusion

La majorité des enfants vivent dans un ménage unifamilial dirigé par deux parents, le plus souvent dans une maison individuelle isolée appartenant à leurs parents.

Entre 1976 et 1996, il y a eu relativement peu de changement dans les types de logements occupés par les ménages biparentaux. Cependant, la proportion de ménages monoparentaux vivant dans une maison individuelle isolée a diminué, alors que la proportion des

ménages de ce type qui habitaient dans des maisons en rangée ou en terrasse et dans des duplex a augmenté au cours de la même période.

Dans l'ensemble, la majorité des enfants sont bien logés. Le logement dans lequel ils habitent convient au nombre et à la composition des personnes dans le ménage, et il est en bon état et abordable compte tenu du revenu total du ménage avant impôt.

Cependant, un certain nombre d'enfants vivent dans un logement qui ne satisfait pas aux normes établies. En 1996, environ 15 % des ménages avec enfants avaient des besoins impérieux de logement: 36 % de locataires et 7 % de propriétaires. Les ménages locataires monoparentaux avec enfants étaient parmi les plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux de logement. C'était le cas de 57 % d'entre eux.

Dans le cas des six mesures du développement examinées, on a remarqué de façon constante que les enfants vivant dans des logements adéquats étaient plus enclins à obtenir un score élevé que les enfants vivant dans des logements inadéquats. Par exemple, les enfants vivant dans un logement adéquat avaient 24 % plus de chances d'avoir un état de santé excellent que ceux vivant dans un logement inadéquat et 31 % plus de chances de ne pas manifester de comportements agressifs. Ces écarts suggèrent que le développement sain de l'enfant est lié aux conditions de logement. Ces résultats font ressortir la nécessité d'offrir un logement adéquat à tous les enfants.

Notes

- 1. Les données de recensement utilisées ne portent pas sur les ménages agricoles, les ménages autochtones, les ménages faisant partie d'une bande ou d'une réserve indienne, ni sur les ménages qui consacrent au logement 100 % de leur revenu, ou plus. Les données de l'ERMEM et de l'ELNEJ ne tiennent pas compte des ménages vivant sur une réserve indienne ou dans les territoires du Nord.
- Les critères relatifs à la taille convenable sont tirés de la Norme nationale d'occupation décrite à la page 4 de la publication Les besoins impérieux de logement au Canada, SCHL, 1991.

- 3. Outre le loyer (dans le cas des locataires) ou les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété (dans le cas des propriétaires), les frais de logement comprennent les frais des services publics (électricité, combustible et eau) ainsi que les frais relatifs aux services municipaux.
- 4. Les données du recensement de 1996 sur les besoins impérieux de logement ne peuvent pas être comparées à celles que la SCHL a publiées à la suite du recensement de 1991 en raison de différences dans la méthodologie.
- 5. On a établi des approximations raisonnables pour les normes de logement de la SCHL à partir de l'ELNEJ. Reportez-vous à l'étude complète qui sera publiée bientôt pour obtenir une description de la construction de l'indice.
- L'état de santé et les comportements agressifs des enfants ont été établis à partir des réponses, fournies par les principaux prodigueurs de soins des enfants, à un échantillon de questions de l'ELNEJ.

Auteur : Conseil canadien du développement social

Pour de plus amples informations sur les données du recensement de 1996 dans le domaine du logement, veuillez communiquer avec :

John Engeland, Division de la recherche Société canadienne d'hypothèques et de logement 700, chemin de Montréal Ottawa (Ontario) Canada KIA 0P7

Veuillez faire parvenir vos commentaires sur cette étude ou vos suggestions pour une recherche plus approfondie au :

Directeur

Division de la recherche Société canadienne d'hypothèques et de logement 700, chemin de Montréal Ottawa (Ontario) Canada KIA 0P7

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la Loi nationale sur l'habitation, le gouvernement du Canada autorise la SCHL à consacrer des fonds à la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et à publier et diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Les feuillets documentaires de la série Le point en recherche comptent parmi les diverses publications sur le logement produites par la SCHL.

Pour recevoir la liste complète de la série *Le point en recherche*, ou pour obtenir des renseignements sur la recherche et l'information sur le logement de la SCHL, veuillez vous adresser au :

Centre canadien de documentation sur l'habitation Société canadienne d'hypothèques et de logement 700, chemin de Montréal, Ottawa (Ontario) KIA 0P7

Téléphone : I 800 668-2642 Télécopieur : I 800 245-9274

NOTRE ADRESSE SUR LE WEB: www.cmhc-schl.gc.ca/Recherche